



Une reconnaissance à la hauteur des compétences exercées

Liminaire CSE réseau du 22 novembre 2021

A l'occasion de ce CSE de novembre, FO souhaite attirer l'attention concernant le positionnement de deux corps de métiers qui ne se sentent pas à leur juste place. Tous deux se situent encore aujourd'hui en 6, alors qu'au vu des tâches et des responsabilités qui sont les leurs, ils devraient logiquement être en 7.

Le sujet a déjà été évoqué à de multiples reprises, et jusqu'à présent, la direction n'a pas bougé. Pour autant, les arguments sont là, et il faut être conscient que ces personnels vivent mal cette situation qu'ils trouvent injuste. Au-delà de l'aspect pécuniaire, il y a aussi un sujet important à prendre en compte : celui de la reconnaissance.

Le premier corps de métier, ce sont les IRH. Alors que les chargés de développement RH sont passés de 7 à 8, et se sont rapprochés des RRH, il aurait été logique que les IRH puissent glisser vers le 7...et puissent bénéficier du forfait jour. L'organisation et la diversité de leur travail montre qu'ils ont une autonomie comparable à celle qu'ont des salariés qui sont au forfait jour. Et leur concours est très précieux, notamment au sein de ce réseau régional. Certes, les organisations ne sont pas les mêmes partout, mais là où les IRH remplissent des missions élaborées, il y a une attente depuis longtemps, et une certaine impatience.

L'autre corps de métier, ce sont les gestionnaires d'antennes. Eux aussi sont très précieux pour la bonne organisation de la gestion de nos programmes. Et alors qu'il existe désormais un nouveau métier (le RSCA, qui se rapproche du chef de chaîne), il y a besoin d'une meilleure cohérence au niveau des articulations entre ces différents postes. En effet, pourquoi un RSCA n'est-il qu'en 7 alors qu'un chef de chaîne est en 8, pour une fiche de poste assez proche ? Et pourquoi, en conséquence, la fonction de gestionnaire d'antenne n'est-elle donc pas passée en 7 ?

Nous avons évoqué ce sujet lors des négociations sur le nouveau métier de RSCA. A ce moment-là, la direction ne nous a pas donné satisfaction. Nous avons malgré tout signé cet accord, car il était alors important pour FO de soutenir la mise en œuvre de ce nouveau métier. En ce sens, nous avons joué le jeu, mais il faut entendre que l'attente de ces personnels est restée très forte. Elle est même encore plus forte aujourd'hui qu'au moment de la négociation. Nous vous alertons donc par rapport à cela, et redemandons de prendre cette demande en considération.

Nous rappelons enfin, pour ce qui concerne le forfait jour, que nous constatons que certains métiers en 6 peuvent en bénéficier, notamment les chargés de communication. Au-delà de cette attente légitime de passer en 7, il y a donc aussi, vous l'avez compris, un questionnement sur cette attribution du forfait jour pour des métiers en 6 qui disposent de cette autonomie suffisante.

A l'issue de ce liminaire, la direction nous a répondu que « c'est un travail qui avance, qui arrivera bientôt en CSE ». « C'est un sujet RH mais pas que ! »

Paris, le 22 novembre 2021